

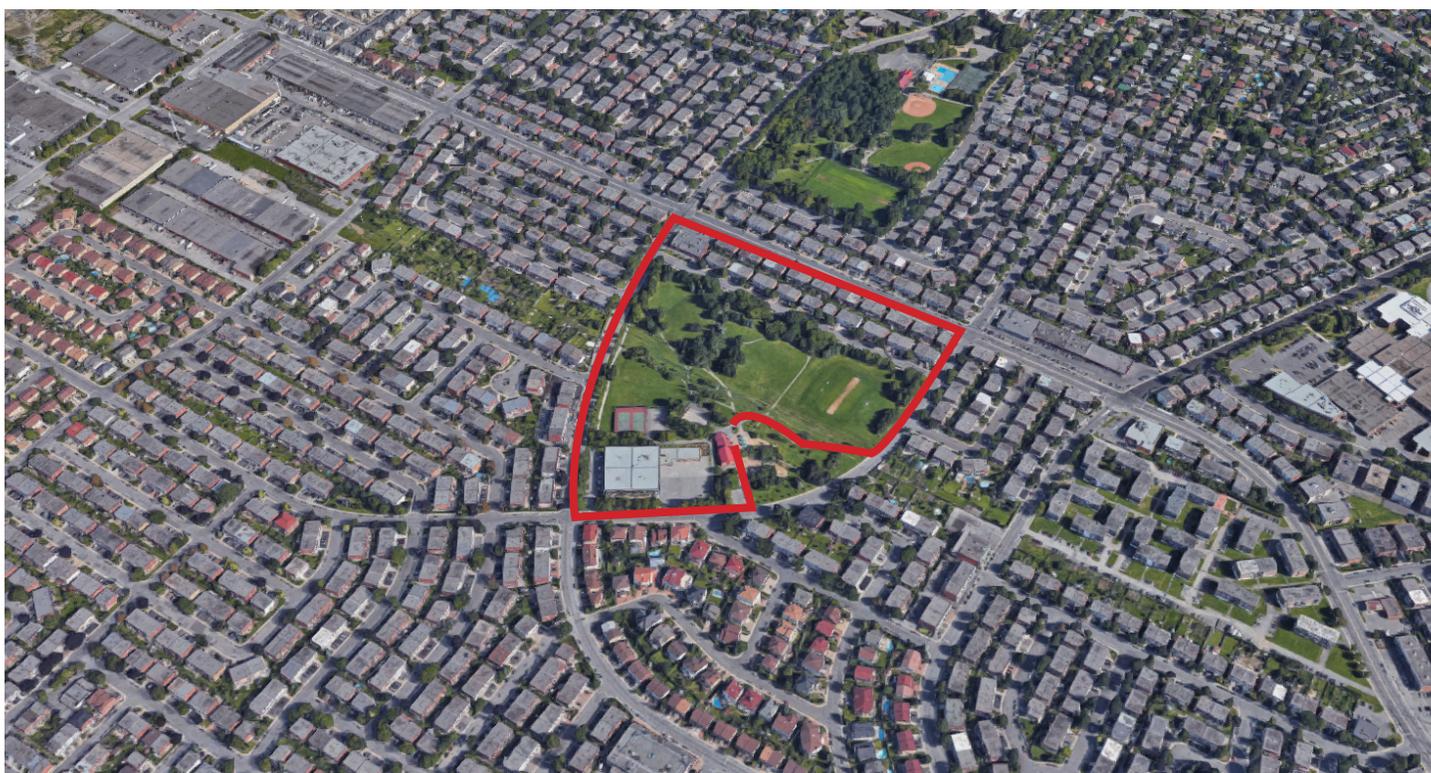
# Marche exploratoire Parc Coubertin

Lundi 4 décembre 2017

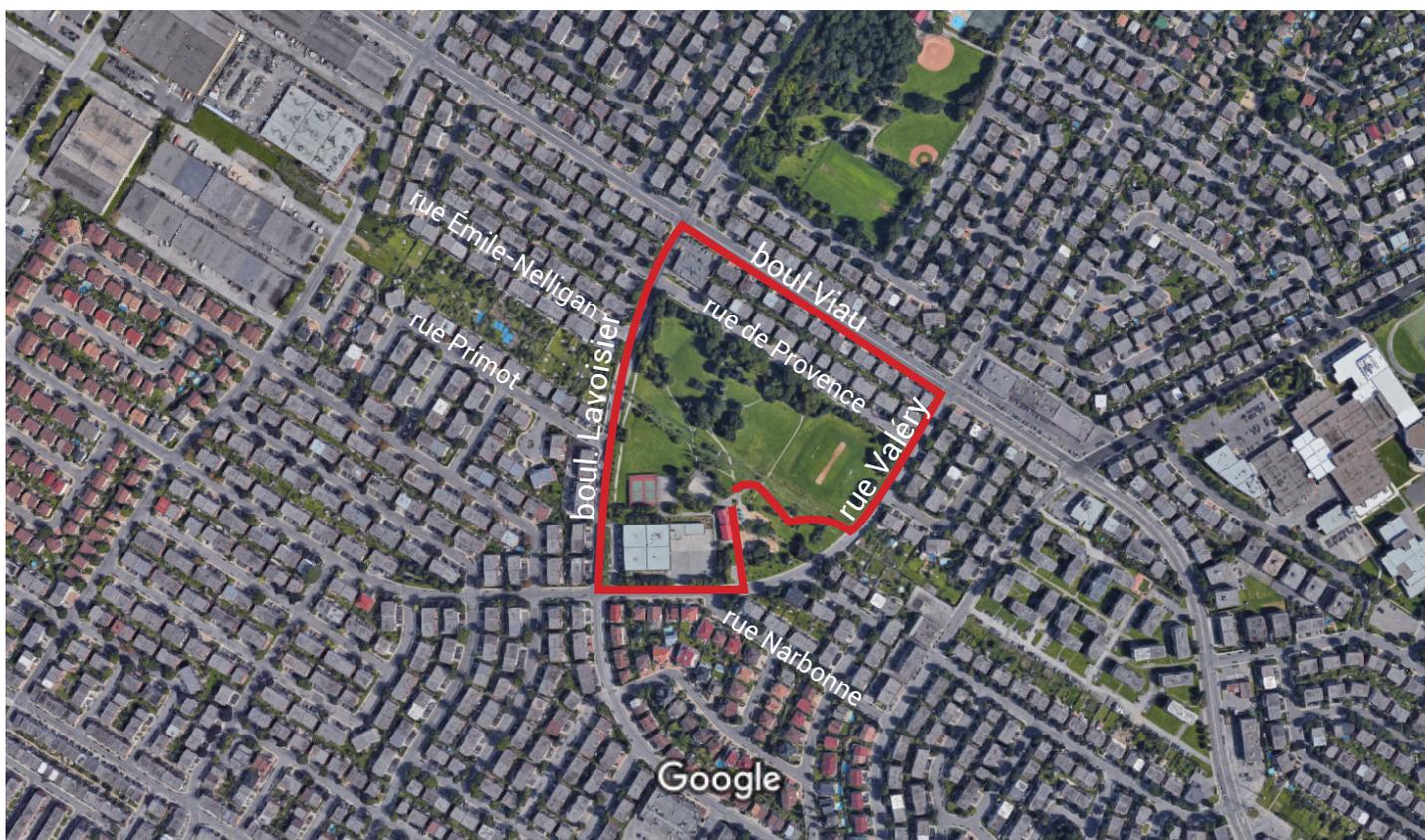
10:00 à 11:30

Cinq participants + trois accompagnateurs

4°C, ensoleillé



# Marche exploratoire Parc Coubertin



Lundi 4 décembre 2017

10:00 à 11:30

Cinq participants + trois accompagnateurs

4°C, ensoleillé

trajet effectué  100 m 

L'arrondissement de Saint-Léonard a mandaté Concertation Saint-Léonard pour l'organisation de marches exploratoires auprès de résidents à mobilité réduite, comme les aînés et les personnes présentant un handicap. Cet exercice a pour objectif de rassembler des employés de l'arrondissement, des acteurs du milieu communautaire et des citoyens. Les marches exploratoires permettent d'identifier les éléments d'aménagement qui rendent un trajet moins sécuritaire pour les marcheurs. Les tracés ont été déterminés pour marcher aux alentours des parcs et des axes d'offre de services (commerces, institutions, etc). En tout, 15 marches exploratoires seront complétées en 2017. Suivant les recommandations des marcheurs et de Concertation Saint-Léonard, l'arrondissement pourra entreprendre des travaux pour améliorer les aménagements et faciliter les déplacements sécuritaires.

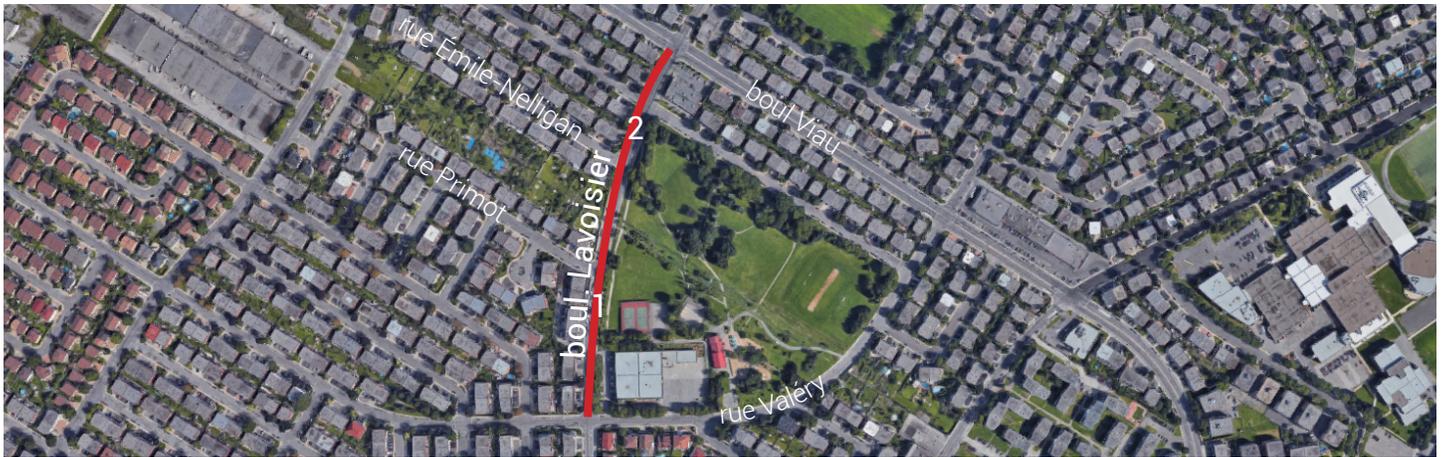
La marche exploratoire autour du Parc Coubertin a eu lieu le 04 décembre 2017 à 10:00. On comptait en tout neuf participants à la marche: six citoyens qui sont membres du Club de marche du Parc de Coubertin, Ismael Sougou, agent de recherche à la Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement de Saint-Léonard, Thi Truc Mai Dang, agente sociocommunautaire au poste de quartier 42 du Service de police de Montréal ainsi que Francis Duval, agent en sécurité urbaine et urbanisme de Concertation Saint-Léonard. M. Sougou se chargeait de l'animation, tandis que M. Duval se chargeait de la prise de notes et de photos. Mme Dang a renseigné les citoyens sur la présence policière dans le secteur, ce qui est permis et interdit dans le parc et a donné ses recommandations des actions à prendre dans le cas de différentes situations.

Les marcheurs sont partis du Pavillon du Parc Coubertin, d'où ils ont rejoint la rue Valery. Ils se sont dirigés vers l'ouest, pour se rendre jusqu'à la rue Lavoisier, où ils ont continué vers le nord, jusqu'au boulevard Viau, qu'ils ont emprunté vers le sud jusqu'à la rue Valery pour finalement revenir au Pavillon du parc.

Cette marche a permis de mettre en lumière quelques éléments à corriger rapidement afin d'améliorer la sécurité des marcheurs :

- Il manque de bateaux-pavés à de nombreuses intersections, autant sur la rue Valery sur la rue Lavoisier.
- Beaucoup d'intersections de la rue Valery sont peu sécurisées: les passages sont mal définis, notamment à cause du manque de bateaux-pavés et du manque d'identification des passages piétonniers.
- Le mobilier urbain est insuffisant sur la rue Lavoisier et la rue Valery. Il manque notamment de bancs.

# 1 | Boulevard Lavoisier



localisation des images X tronçon évalué  100 m  

## Commentaires des participants :

- Il y a très peu de mobilier urbain le long du boulevard : on compte peu de poubelles et aucun banc. Ils sont pourtant nécessaires pour faciliter les déplacements actifs des aînés.
- Les citoyens proposent d'ajouter une traverse piétonne entre la rue Valéry et la rue Primot, afin de faciliter la circulation et la sécurité des piétons, notamment vers les commerces de la portion nord de la rue (voir Image 1).
- Les citoyens déplorent que le marquage au sol soit minime à l'intersection Lavoisier / Primot
- Les trottoirs et la chaussée sont en bon état

## Commentaires de l'agent en sécurité urbaine et urbanisme

- Un passage piéton pourrait en effet être ajouté entre la rue Valéry et la rue Primot. De plus, des dos d'âne pourraient être ajoutés afin de favoriser un ralentissement de la circulation
- À un des deux passages de l'intersection Lavoisier-Primot, il n'y a pas de bateau pavé.
- La piste cyclable est discontinuée sur Lavoisier
- Malgré la limite de vitesse à 30 km/h autour du parc, l'emprise de la rue Lavoisier est très large et il n'y a pas d'arrêt aux intersections des rues de Emile-Nelligan (voir Image 2) et de Provence. Des mesures d'apaisement du trafic, comme des saillies de trottoirs et des arrêts aux intersections favoriseraient le ralentissement de la circulation.

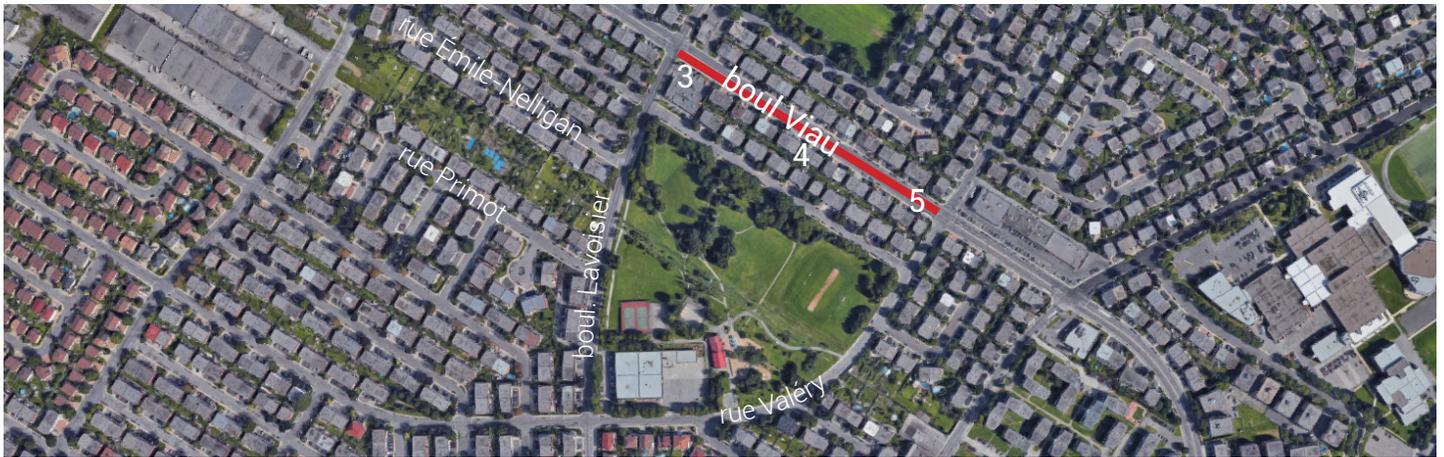


1 - Un passage piéton pourrait être aménagé entre le parc et les commerces sur Lavoisier © Google



2 - Il n'y a aucun arrêt à l'intersection Lavoisier-Émile-Nelligan © F. Duval

## 2 | Boulevard Viau



localisation des images X tronçon évalué — 100 m — 

### Commentaires des participants :

- Le temps de traverse est insuffisant en direction est-ouest à l'intersection Viau-Lavoisier. En effet, les piétons n'ont que 25 secondes pour traverser six voies, alors qu'on compte plus de 30 secondes pour traverser la section nord-sud de la rue (voir Image X). À l'intersection Viau-Valéry, on dénote le même problème: le temps de traverse est suffisant dans l'axe nord-sud, mais insuffisant dans l'axe est-ouest.
- Les participants proposent que le marquage au sol des traverses piétonnes soient toujours des lignes horizontales, qui sont davantage visibles.
- Les trottoirs sont dans l'ensemble en bon état.
- La circulation rapide mais pas excessive.

### Commentaires de l'agent en sécurité urbaine:

- Il n'y a pas de banc aux arrêts de bus aux intersections Viau-Lavoisier et Viau-Valéry (voir Image X).
- Les trottoirs ne sont pas larges et sont souvent en pente pour les entrées de garage qui sont nombreuses. Ils ne favorisent pas les déplacements actifs (voir Image 4).
- Même s'il relève du domaine privé, le mall commercial au coin sud-ouest de l'intersection Viau-Lavoisier n'offre qu'une entrée dédiée aux piétons, sur la rue Lavoisier. Il n'y a aucun accès protégé de la rue Viau.



3 - Le temps de traverse est insuffisant en direction est-ouest sur Lavoisier - Viau



4 - Le boulevard Viau n'est pas large et souvent en pente.



5 - Il n'y a pas de banc aux arrêts de bus sur Viau © F. Duval

# 3 | Rue Valéry



## Commentaires des citoyens:

- Le marquage au sol insuffisant à toutes les intersections. Les citoyens proposent d'aménager des dos d'âne pour ralentir le débit sur la rue Valéry, mais aussi sur la rue de Provence (voir Image 6), où les automobilistes sont très rapides.
- Les bancs sont peu nombreux le long du parc

## Commentaire de l'agent en sécurité urbaine:

- Il n'y a pas de bateau-pavé au coin nord-est de l'intersection Valéry-Perrier et le marquage au sol est effacé (voir Image 7).
- L'intersection Valéry-Maréchal Ney (voir Image 8) est peu sécuritaire: les passages piétons ne sont pas définis et l'espace dédié à la chaussée est trop grand.
- Il n'y a pas de bateau-pavé au coin nord-ouest de l'intersection Valéry-Narbonne.
- L'application de l'interdiction de stationnement à cinq mètres des intersections devraient être appliquée: elle permettrait de sécuriser les passages piétons.
- Comme dans le cas du boulevard Lavoisier, la limite de 30 km/h est difficile à respecter à cause de la configuration de la rue large. L'ajouts de saillies de trottoirs verdies comme mesure d'apaisement de la circulation et de verdissement favoriseraient le ralentissement de la circulation. Des dos d'âne et des dos d'âne allongés ou des panneaux de signalisation sur rue pourraient favoriser aussi le ralentissement de la circulation, augmentant ainsi le sentiment de sécurité des piétons.



6 - La rue de Provence ne favorise pas le ralentissement de la circulation. © F. Duval



7 - Il manque de bateau-pavés à plusieurs intersections. © F. Duval



8 - L'intersection Valéry - Maréchal Ney n'est pas sécuritaire © Google